

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3689

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 48

I. – Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

I. Budget général

		(en euros)
N° de ligne		Évaluation pour 2026
1. Recettes fiscales		
3. Impôt net sur les sociétés		61 □ 628 □ 838 □ 886
1301-Net	Impôt net sur les sociétés	61 □ 628 □ 838 □ 886

Récapitulation des recettes du budget général

		(en euros)
N° de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2026
	1. Recettes fiscales	363 □ 603 □ 010 □ 919
3	Impôt net sur les sociétés	61 □ 628 □ 838 □ 886
	Total des recettes fiscales et non fiscales (I)	392 □ 503 □ 115 □ 022
	Total des recettes (I), nettes des prélèvements	319 □ 239 □ 149 □ 069

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 1 :

(en millions d'euros*)	RESSOURCES			CHARGES			SOLDE						
	dont fonctionnement dont investissement			dont fonctionnement dont investissement									
Budget général													
Recettes fiscales** / dépenses***	363	603	363	603	452	716	422	705	30	010			
Recettes non fiscales	28	900	15	861	13	039							
Recettes totales / dépenses totales	392	503	379	464	452	716	422	705	30	010			
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	73	264	73	264									
Montants nets pour le budget général	319	239	306	200	452	716	422	705	30	010			
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits	6	143	4	873	6	143	4	873	1	269			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	325	382	311	074	458	859	427	579	31	280			
Budgets annexes													
Contrôle et exploitation aériens	2	774	2	774	2	426	2	149	277	+349			
Publications officielles et information administrative	175		175		147		130		17	+28			
Totaux pour les budgets annexes	2	949	2	949	2	573	2	279	293	+376			
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :													
- Contrôle et exploitation aériens	45		33	13	45		33		13				
- Publications officielles et information administrative													
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	2	995	2	982	13	2	618	2	312	306			
Comptes spéciaux													
Comptes d'affectation spéciale	77	476	72	092	5	384	78	087	72	386	5	700	-611
Comptes de concours financiers	149	688		149	688	150	715	4	453	146	0262	-1	027

Comptes de commerce (solde)			+1
Comptes d'opérations monétaires (solde)			+110
Solde pour les comptes spéciaux			-1 □ 527
Solde général			- 134 □ 627

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 4 :

(en milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	169,9
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	167,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	2,4
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,5
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit à financer	134,6
Autres besoins de trésorerie	3,0
Total	310,0
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	310,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours de titres d'État à court terme	2,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	0,0
Autres ressources de trésorerie	-2,0
Total	310,0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État et, par coordination, à l'état A, l'incidence des amendements retenus par le Gouvernement dans le cadre de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 à l'Assemblée nationale.

En fin de première partie, le solde budgétaire s'établissait à -131,9 Md€. Sur la base des amendements retenus pour la seconde partie du PLF, le solde budgétaire de l'État est porté à -134,6 Md€, en évolution de -10,3 Md€ par rapport au texte déposé et de -2,8 Md€ par rapport à l'équilibre tel qu'il ressortait à l'issue de la première partie du projet de loi de finances.

Dans le tableau de financement de l'État, cette dégradation du solde se traduit par une mobilisation plus importante des ressources tirées de l'encours de titres d'État à court terme qui porte sa variation dans le tableau de financement à 2,0 Md€.

Cette évolution résulte de mouvements de crédits d'un montant de +0,9 Md€ (hors mission « Remboursements et dégrèvements ») réalisés à trois titres :

- A titre principal, la traduction du dialogue permanent que le Gouvernement a entretenu avec les groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, depuis le début de l'examen parlementaire du PLF pour 2026. Sur cette base, le Gouvernement propose ainsi des évolutions importantes du texte initial afin de répondre aux priorités mises en évidence par les débats parlementaires : le pouvoir d'achat des travailleurs et le soutien au travail, la jeunesse, le logement, l'agriculture, et les territoires ultra-marins ;
- Ensuite, la modification de la répartition des crédits résultant des amendements adoptés par le Sénat, en première lecture, pour lesquels le Gouvernement avait émis un avis défavorable ;
- Enfin, la préservation d'un objectif de déficit n'excédant pas 5,0 % du PIB en 2026, qui conduit à procéder à un effort de nature transversale, principalement en annulant par avance une partie de la mise en réserve des crédits de la plupart des ministères.

Par ailleurs, le présent amendement tire les conséquences, sur l'évaluation des recettes nettes d'impôt sur les sociétés présentée à l'état A, de l'amendement n° 3626. Celui-ci majore les crédits du programme 200 « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) » de la mission « Remboursements et dégrèvements » à hauteur de +1 859 M€, hors actualisations liées à l'impact des dernières informations disponibles sur l'exécution budgétaire pour 2025, déjà intégré en sous-jacent des prévisions de recettes dans l'amendement du Gouvernement portant actualisation de l'état A en fin de première partie.